

**VILLE DE BASSE TERRE****MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N° 1****MARDI 23 FEVRIER 2021****REUNION DE CONCERTATION AVEC  
LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)****BILAN DE LA CONCERTATION****Présents :**

DEAL : Mme De COURTEMANCHE Marie-Line, Mr FELICITE Marc ;  
DAC : Mme MARTIAL Marie-Noëlle ;  
Conseil Départemental : Mme HEGESIPPE Nadine ;  
Mairie de SAINT-CLAUDE : Mr VERGE DEPRE Yves (en visio) ;  
CCI : Mr KANCEL Ludovic ;  
CM : Mr DEVOUTON Samuel (en visio) ;  
Ville de BASSE TERRE : Mr MIRRE Jocelyn, Mr PRINCE Emmanuel,  
Mme LEFORT Diana, Mme YEYE Liliane ;

Bureau d'études : Mr ROBIN Jean-Christophe (C2R Atelier d'urbanisme).

La présentation de la modification est faite : les 15 emplacements réservés retirés et les 5 emplacements réservés modifiés sont présentés.

Mme de Courtemanche de la DEAL ne fait aucune remarque hormis pour le premier emplacement réservé retiré qui est partiellement affecté à des stationnements. Elle souhaite que le bénéficiaire de cet ER donne son accord préalablement.

Le bureau d'études souligne que le tableau des emplacements réservés annexé au PLU ne comporte pas le nom des bénéficiaires des emplacements réservés.

Il est arrêté le principe par l'ensemble des présents de rayer les emplacements réservés retirés dans le tableau annexé au PLU après approbation de la modification simplifiée afin de conserver une trace de l'historique des évolutions des emplacements réservés dans le PLU. Par contre, dans le plan, les emplacements réservés retirés seront supprimés graphiquement.

